



**CONVENTION D'OPERATION N°2 (2022) : co-animation d'un réseau d'entreprises
engagées dans la mobilité durable bioGNV**

Suite au partenariat cadre

entre

la Société Anonyme Gaz Réseau Distribution

et

le Conseil Départemental de Seine-et-Marne

et

la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne

pour l'accompagnement des entreprises de Seine-et-Marne

à la mobilité durable GNV / bioGNV

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220929-lmc100000024307-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/10/2022

Réception Préfet : 10/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

Entre les soussignés :

La Société Anonyme Gaz Réseau Distribution France (GRDF),

Sise 6 rue Condorcet – 75009 PARIS,

Représentée par son Directeur Clients Territoires Ile-de-France, dûment habilité aux fins des présentes.

Dénommée ci-après : «GRDF »

SIRET : 444 786 511 00022

ET

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE – ET – MARNE

Sis 12 rue des Saints-Pères, 77000 MELUN

Représenté par le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, dûment habilité aux fins des présentes,

Dénommée ci-après : « le CD Seine-et-Marne »

SIRET : 227 700 010 00019

ET

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SEINE-ET-MARNE,

Sise, 1, Avenue Johannes Gutenberg – Serris – CS 70045 - 77776 Marne la Vallée cedex 4,

Représentée par son Président, dûment habilité aux fins des présentes.

Dénommée ci-après : « la CCI Seine-et-Marne »

SIRET : 187 709 183 00235

Ensemble **« les parties »**.

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Préambule : Objet de la convention d'opération N°2 relative à la structuration et l'animation d'un réseau d'entreprises engagées dans la mobilité durable GNV/bioGNV

La convention de partenariat cadre signée entre la CCI Seine-et-Marne, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et GRDF fixe les modalités de coopération entre les partenaires pour l'accompagnement des entreprises seine-et-marnaises à la mobilité durable GNV/bioGNV.

Son article 4 « CONVENTIONS D'OPERATIONS ANNUELLES » précise les éléments suivants :

Une ou plusieurs conventions d'opération viendront préciser, chaque année, le programme d'action concerté constitué d'une ou plusieurs fiches actions validées par les partenaires en Comité de Pilotage, pour l'accompagnement des entreprises seine-et-marnaises au développement de la mobilité durable en lien avec l'énergie gaz vert.

La validation d'une fiche action par les partenaires interviendra suite à un Comité de pilotage et avec la signature d'une convention d'opération. Chaque convention d'opération sera signée préalablement à tout début d'exécution entre les parties concernées.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION D'OPERATION N°2

La présente convention d'opération a pour objectif de préciser les informations nécessaires à la mise en œuvre de la fiche action N°2 « structuration et animation d'un réseau d'entreprises engagées dans la mobilité durable GNV/bioGNV », au titre de juin 2022 à juin 2023.

Article 2 : PERIMETRE, PLANNING PREVISIONNEL ET CONTENU DE LA DEMARCHE DE STRUCTURATION ET D'ANIMATION D'UN RESEAU D'ENTREPRISES ENGAGEES DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA MOBILITE DURABLE GNV EN 2021

Dans le cadre d'un objectif commun d'accompagnement des entreprises vers la mobilité durable GNV/bioGNV, la CCI Seine-et-Marne propose à GRDF et au CD77, la contribution suivante en 2022 pour la structuration et l'animation d'un réseau d'entreprises engagées :

- 1 – Co- définition d'une stratégie et d'un plan annuel de communication pour le Club Cap bio-GNV par les partenaires et co-construction d'un observatoire partagé des entreprises engagées dans la mobilité durable GNV / bioGNV permettant de rassembler et partager du contenu pour construire de l'information à diffuser, selon plusieurs étapes :
 - En fonction des besoins exprimés par les partenaires, développements complémentaires de l'interface web « Mobi77 » permettant de partager entre les 3 partenaires des données relatives à la mobilité (bio)GNV77 ;

- Dans le cadre de l'observatoire « Mobi77 », réalisation d'un suivi quantitatif et qualitatif des entreprises sensibilisées et informées lors des événements et enquêtes territoriales sous forme de carte et/ou fichier avec critères de recherche (notamment par secteur d'activité)
- A partir des données de l'observatoire ou de données transmises / validées par GRDF et le CD Seine-et-Marne, production d'informations communicables mettant en valeur le développement du bioGNV en Seine et Marne (cartographie du Schéma directeur, des stations publiques et concessionnaires, nombre de véhicules bio-GNV...), réalisation d'au moins 2 interviews sous forme de verbatim ou témoignages vidéo de courte durée auprès d'entreprises utilisatrices de véhicules bio-GNV, ou en besoin d'aide à la décision, ou fournisseur de solution pour des entreprises utilisatrices.
- Dans le cadre du Club CapBioGNV77, cette production d'information alimentera le site internet, la Newsletter et les réseaux sociaux de la CCI comme prévu en point 4. Elle pourra également être librement utilisée par le CD Seine-et-Marne et GRDF en citant la source « Mobi 77 – observatoire de la CCI Seine-et-Marne ».

2 – Qualification de 10 entreprises cibles et intéressées par un entretien mobilité décarbonée dans les domaines Transports / Logistique / Construction-BTP / Industrie / Services (hors opérations d'enquête territoriale). Ce ciblage de la CCI sera enrichi de la connaissance éventuelle, de GRDF et du CD Seine-et-Marne, de ces entreprises déjà en réflexion ou en cours de transition énergétique de leur flotte. La validation d'une liste de 10 entreprises cible donnera lieu à la réalisation d'une information et d'une invitation à rejoindre le Club CapBioGNV77. Cette action pourra faire l'objet d'une information ou d'un partenariat préalable des 3 partenaires auprès des fédérations représentant ces secteurs d'activité.

3 - Mise en place d'un programme de 4 campagnes e-mailing de juin 2022 à juin 2023 : 2 Flash info du Club CapBioGNV77 et 2 invitations à un événement local. Ces e-mailing informeront les entreprises seine-et-marnaises de l'actualité sur le GNV (mise en service de nouvelles stations GNV, actualité réglementaire et ZFE, dispositifs d'aides à la mobilité durable...), valoriseront les témoignages d'entreprises vertueuses, utilisatrices du GNV / bioGNV, auprès des autres entreprises, informeront les entreprises ressortissantes de la CCI sur l'opportunité d'intégrer le club CapBioGNV77, et sur les avantages proposés par ce réseau.

4 - Réalisation de 2 Communications sur l'année 2022 ou 4 communications sur l'année 2 de juin 2022 à juin 2023 (à préciser) par la CCI, sur la base d'informations / outils liés au bio GNV transmis par le CD77 et GRDF, sur le site internet de la CCI et dans la newsletter mensuelle de la CCI à l'attention des entreprises du territoire seine-et-marnais.

5 - Organisation de de 3 événements locaux à l'attention des entreprises entre juin 2022 et juin 2023 (matinée d'information, masterclass thématique, visite de stations GNV...), pour faire connaître ces solutions de mobilité décarbonée au gaz vert produit localement (ciblées dans des zones déjà pourvues de stations d'avitaillement GNV ouvertes au public). Pour constituer ce programme, est notamment identifiée une opportunité en collaboration avec l'association Cezam

sur le secteur de la CA du Pays de Meaux et une opportunité en collaboration avec la CA Brie Nangissienne.

6 – Sur le second semestre 2022 et dans le cadre d'une programmation à finaliser d'ici fin juin 2022 pour alimenter la communication « Semaine de la Mobilité » de la CCI Seine-et-Marne, organisation d'une masterclass en format visio-conférence à l'attention des entreprises de Seine-et-Marne et franciliennes, pour préconiser des solutions (préconisations techniques, ou relai d'opérations particulières comme des commandes groupées de véhicules...)

La structuration et l'animation d'un réseau thématique « mobilité durable » concernera toutes les entreprises de Seine-et-Marne, avec la possibilité de cibler des typologies d'entreprises et de territoires, au regard des fonctionnalités de la base de données de la CCI Seine-et-Marne et de ses réseaux d'entreprises, ainsi que des priorités définies par l'ensemble des partenaires en Comité de Pilotage.

Article 3 : MODALITES FINANCIERES DE LA CONVENTION D'OPERATION N°1 RELATIVE A UNE ETUDE TERRITORIALE

Au titre du présent partenariat, les parties se sont entendues afin de répartir leurs contributions respectives, de la manière suivante :

- Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et GRDF mettront à disposition les moyens humains et logistiques nécessaires à la réalisation des missions, telles que définies à l'article 2.
- La CCI Seine-et-Marne engagera les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des actions, telles que décrites à l'article 2.

Considérant le fait que l'investissement consacré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne pour la mise en œuvre des actions est supérieur à l'investissement consacré par le Conseil Départemental et GRDF, la contrepartie versée par le Conseil Départemental et GRDF à la CCI Seine-et-Marne est au global de **78 journées (temps agent)** comme indiqué dans le tableau joint ci – dessous pour l'année 2 sur l'année 2 de juin 2022 à juin 2023).

Considérant le fait que l'investissement consacré par la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne pour la mise en œuvre des actions est supérieur à l'investissement consacré par le CD Seine-et-Marne et GRDF, les contreparties versées seront de **6.030 €** (voir le tableau financier joint en annexe et ci-dessous), soit :

- **3.015 €** par le Conseil départemental à la CCI Seine-et-Marne
- **3.015 €** par GRDF à la CCI Seine-et-Marne

	Total jours pour objectif commun	Nb jours agents CCI	Cout net CCI en €	Nb jours agents GRDF	Cout net GRDF en €	Nb jours agent CD77	Cout net CD77 en €	remboursement CCI
1. CCI, GRDF, CD77 : co-définition / pilotage plan communication Club Cap bioGNV et co- construction d'un observatoire partagé des entreprises engagées dans la mobilité (bio)GNV	14	6	4 020	4	2 680	4	2 680	1 340
2. Ciblage de 10 entreprises et organisation de 10 RDV mobilité décarbonées par la CCI / mise en œuvre par les partenaires d'un entretien qualitatif GNV et d'une invitation à rejoindre le Club Cap bioGNV	9	5	3 350	2	1 340	2	1 340	2 010
3. CCI : 2 à 4 campagnes e-mailing (actualité bioGNV et Club CAP BIO GNV)	1,0	1	670	0	0	0	0	670
4. CCI : Réalisation de 4 communications par an pour sensibiliser sur le site internet CCI et dans la newsletter CCI	1,0	1	670	0	0	0	0	670
5. CCI, GRDF, CD77 : Co-organisation de 2 à 3 événements locaux avec préconisation de solutions mobilité durable bio gnv / Co-animation du réseau d'entreprises mobilisées dans le cadre des événements du Club Cap Bio GNV	47	11	7 370	9	6 030	9	6 030	1 340
événement N°1	4	2	1 340	1	670	1	670	670
événement N°2	4,0	2	1 340	1	670	1	670	670
événement N°3 (Club capbioGNV - site CCI 77)	21	7	4 690	7	4 690	7	4 690	0
6. CCI, GRDF en 2022 : co-organisation d'une masterclasse en format visio conférence ou présentiel sur la mobilité durable ou la transition énergétique GNV	6	2	1 340	2	1 340	2	1 340	0
TOTAL (nombre de jours pour réaliser l'objectif commun : transition énergétique et numérique tissu éco)	78	26	17 420	17	11 390	17	11 390	6 030
contribution nombre jours CCI	26	dont contribution supplémentaire facturée par la CCI : 9 jours soit 6.030 €						
contribution nombre jours GRDF	17							
contribution nombre jours CD77	17							

Article 4 : MODALITES DE VERSEMENT

Au titre du présent partenariat, la contrepartie versée par le Conseil Départemental à la CCI Seine-et-Marne, sera effectuée en deux temps :

- 50%, à la signature de la présente convention entre les parties
- Le solde, à l'exécution de la présente convention et, au plus tard, 12 mois à compter de la signature des présentes.

Article 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de 12 MOIS à compter du jour de sa signature par les parties.

ARTICLE 6 : AVENANT ET RÉSILIATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention de partenariat définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux portés par ce partenariat.

En cas de désaccord sur l'application ou la mise en œuvre de la présente convention et/ou en cas de manquement par l'une des parties à ses obligations, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver au préalable une solution amiable.

À défaut et si le désaccord et/ou le manquement persistent, la présente convention pourra être résiliée par chacune des parties à tout moment suivant lettre recommandée avec accusé de réception, sans avoir à en justifier et sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

En toute hypothèse, les parties pourront, à tout moment, mettre un terme au présent contrat d'un commun accord.

Article 7 : CONTESTATION – LITIGE

Tout litige né de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution de la présente convention sera soumis, à défaut d'accord amiable, aux juridictions compétentes.

Article 8 : ELECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile aux adresses ci-dessus mentionnées.

Fait à..... en 3 exemplaires, le.....

Le Directeur Clients et Territoires Ile-de-France
de GRDF (Gaz Réseau Distribution de France)

Le Président du Conseil Départemental
de Seine-et-Marne

Le Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie de Seine-et-Marne

ANNEXE – FICHE Action N°2 (2022) : structuration d'un réseau d'entreprises pour le club
« CapBioGNV »

PARTENARIAT « accompagnement des entreprises seine-et-marnaises à la mobilité durable GNV / bio GNV

FICHE Action N°2 (2022) : structuration d'un réseau d'entreprises pour le club « CapBioGNV »

<p>Description et objectifs de l'action</p>	<p>La réduction de la consommation énergétique et le développement de l'usage de gaz renouvelables sont un enjeu pour la transition énergétique et la mobilité durable, sur le territoire national et tout particulièrement en Seine-et-Marne.</p> <p>Des objectifs ambitieux de développement de la production et de la consommation de gaz renouvelable, peu à peu acheminé par le réseau exploité par GRDF et GRTgaz, ont été posés :</p> <ul style="list-style-type: none">- par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 : objectif national de 10% de la consommation de gaz renouvelable à l'horizon 2030 ;- par la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie d'avril 2020 : cible de 6 TWh/an en 2023 et 14 à 22 TWh/an en 2028.- Par le Plan Méthanisation de la Région Ile-de-France, adopté en novembre 2019 : objectif de développement de 5 TWh/an pour la méthanisation avec injection dans les réseaux gaziers à l'horizon 2030.- Par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne qui encourage les acteurs du département pionnier en France dans le domaine de la méthanisation et anime la filière locale biométhane dans le cadre de la charte CapMétha77 : ambition de produire 2,5 TWh/an de biométhane d'ici 2030 et de couvrir 75% des besoins résidentiels en gaz d'ici 2030 avec un gaz 100% renouvelable produit localement, et de contribuer au développement d'une mobilité décarbonée avec le bioGNV. <p>Ces objectifs ambitieux de transition énergétique, impliquent que tous les acteurs s'engagent rapidement dans une démarche éco-responsable. Les entreprises ont, elles aussi, un rôle important à jouer dans cette démarche de progrès, en recherchant une plus grande sobriété dans leurs consommations énergétiques et en utilisant des énergies renouvelables comme le bioGNV (produit à partir de biométhane).</p> <p>Pour accompagner les entreprises dans cette transition, en période de crise sanitaire et économique, et au-delà des nouvelles opportunités du Plan de Relance, des dispositifs nationaux et régionaux permettent actuellement d'aider les entreprises à acquérir une flotte de véhicules GNV (réductions fiscales, subventions).</p> <p>Dans ce contexte, le CD Seine-et-Marne a conduit avec 3 partenaires (SDESM, GRDF et GRTgaz) une étude technique de potentiel de la mobilité GNV/bioGNV en Seine et Marne qui implique le lancement d'un réseau d'acteurs du territoire intéressés au développement de cette filière (entreprises, fédérations professionnelles, concessionnaires, exploitants de stations GNV, collectivités, syndicats...). Ce réseau forme le club « CapBioGNV » et son animation globale sera pilotée par le CD de Seine-et-Marne. Pour mobiliser la cible « entreprises », le CD Seine-et-Marne et GRDF sollicitent donc l'appui de la CCI Seine-et-Marne.</p>
--	---

	<p>De son côté, la CCI Seine - et – Marne, par ailleurs signataire de la feuille de route 2021/2023 de la Communauté Départementale de la Transition Energétique et opérateur de l'Etat auprès des entreprises dans le cadre du Plan de Relance, ambitionne de structurer et d'animer un réseau d'entreprises sur la thématique générale de la transition énergétique et de la mobilité durable.</p> <p>La CCI Seine-et-Marne dans le cadre de ce réseau d'entreprises généraliste, propose de mutualiser son action avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et GRDF pour co-animer un premier Club thématique pour la cible « entreprises » : le Club « CapBioGNV » afin de fédérer les entreprises sur la thématique particulière de la mobilité propre au GNV/bioGNV (pleinement incluse dans le sujet plus large de la transition énergétique). Ce club rassemblera aussi des acteurs de la sphère publique en tant que donneurs d'ordre ou utilisateurs de véhicules (flotte captive).</p> <p>Dans le cadre du partenariat opérationnel N°2 pour 2022, il s'agit de mettre en œuvre l'animation du club « CapBioGNV », qui vise à développer l'usage du biométhane pour la mobilité propre au GNV/bioGNV en Seine - et - Marne :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Identification des entreprises vertueuses dans le domaine de la transition énergétique, déjà utilisatrices du GNV / bio GNV ou en projet d'utilisation ;→ Mise en place d'une communication concertée pour valoriser les bénéfices de l'utilisation du GNV / bio GNV et les éco-engagements des entreprises « pionnières ».→ Mise en place d'outils et organisation d'événements (par exemple : masterclasses) contribuant à développer l'usage du bioGNV
<p>Mode opératoire</p>	<p>La proposition par la CCI Seine-et-Marne d'un d'accompagnement « structuration et animation de réseau d'entreprises engagées dans l'usage du GNV/bioGNV en lien avec la filière biométhane seine et marnaise » consiste en plusieurs étapes opérationnelles en 2021 :</p> <p>1 - Co-construction d'un observatoire partagé des entreprises engagées dans la mobilité durable GNV / bioGNV avec deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Suivi quantitatif et qualitatif des entreprises sensibilisées et informées lors des évènements et enquêtes territoriales sous forme de carte et/ou fichier avec critères de recherche (notamment par secteur d'activité)- Productions communicables mettant en valeur le développement du bioGNV en Seine et Marne (cartographie du Schéma directeur, des stations publiques et concessionnaires, nombre de véhicules bio-GNV...), Réalisation d'a minima 2 interviews / témoignages vidéo de courte durée auprès d'entreprises utilisatrices de véhicules bio-GNV pour diffusion via le site internet de la CCI et les réseaux sociaux. <p>2 – Qualification d'entreprises cibles dans les domaines du transport / Logistique / BTP afin de mener des actions d'information et d'accompagnement auprès d'acteurs seine et marnais importants (hors opérations d'enquête territoriale). Ce ciblage de la CCI sera enrichi de la connaissance éventuelle de GRDF des entreprises déjà en réflexion ou en cours de transition énergétique de leur flotte.</p> <p>3 - Mise en place d'un programme de 4 campagnes e-mailing sur l'année 2022: messages pour informer les entreprises seine et marnaises de l'actualité sur le GNV (mise en service de nouvelles stations GNV, actualité réglementaire et ZFE, dispositifs d'aides à la mobilité durable...), communiquer et valoriser les témoignages d'entreprises vertueuses, utilisatrices du GNV / bioGNV, auprès des autres entreprises, informer les entreprises ressortissantes de la CCI sur l'opportunité d'intégrer le club CapBioGNV, et sur les avantages proposés par ce réseau</p>

	<p>4 - Réalisation de 4 Communications sur l'année 2022 par la CCI, sur la base d'informations / outils liés au bio GNV transmis par le CD77 et GRDF, sur le site internet de la CCI et dans la newsletter mensuelle de la CCI à l'attention des entreprises du territoire seine-et-marnais.</p> <p>5 - Organisation de deux évènements locaux / an pour les entreprises (matinée d'information, masterclass thématique, visite de stations GNV...) pour faire connaître ces solutions (ciblées dans des zones déjà pourvues de stations d'avitaillement GNV ouvertes au public). Sur le 1er semestre 2022 est ciblé un évènement sur Meaux en collaboration avec l'association Cezam.</p> <p>6 - Organisation d'une masterclass en format visio / webinaire par an auprès des entreprises pour préconiser des solutions (préconisations techniques, ou relai d'opérations particulières comme des commandes groupées de véhicules...)</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s) techniques et financiers	
	CCI Seine-et-Marne	Partenaire techniques et financiers : CD Seine-et-Marne : versement d'une contrepartie pour 4 jours de temps agent CCI (soit 2 680 €) GRDF : versement d'une contrepartie pour 4 jours de temps agent CCI (soit 2 680 €)	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€) pour le maitre d'ouvrage	Moyens humains (ETP)	Financement et obtention de labels possible
	Temps agent total mis en œuvre par les partenaires pour la structuration d'un réseau d'entreprises sur l'année 2021 : 16 jours pour la CCI / 4 Jours pour GRDF / 4 jours pour le CD77. Montant facturé global par la CCI au CD77 (50%) et GRDF (50%) : 5 360 € (soit 8 jours X 670 € HT)	Equipe projet CCI : un chargé d'étude mobilité, d'un chargé de mission entreprise ou territoire et d'un chef de projet, sur une période d'un an. Equipe projet GRDF : Expert GNV Equipe projet CD 77 : chargé de mission Biométhane et transition énergétique	

Impacts sur les objectifs climat-air-énergie	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	X	X	X
Co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> - valorisation des partenaires GRDF, CD77 et CCI 77, comme prescripteurs de solutions favorisant à la fois la transition énergétique <u>et</u> le service aux entreprises - identification de synergies entre entreprises d'une même zone économique pour innover dans la mobilité durable et indirectement créer de nouveaux emplois locaux en lien avec la filière méthanisation seine-et-marnaise 		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombres d'entreprises sensibilisées et accompagnées vers la mobilité durable → Nombre d'entreprises adhérentes au réseau → Nombre d'entreprises assistant aux évènements du réseau 		
Calendrier	<p>Intervention dans le cadre d'une convention d'opération à signer pour une intervention sur l'année 2022</p> <p>Ce partenariat opérationnel est réalisé sous couvert d'une convention de partenariat cadre avec GRDF et le CD Seine-et-Marne signée en 2021.</p>		
Projets déjà en cours et en lien avec l'action	Projet de Club GNV porté par le CD de Seine et Marne et GRDF		